

# RDN

## La Fabrique Défense



*« Un événement tourné vers les jeunes qui doit contribuer d'une part à l'affermissement du lien armées-Nation, et d'autre part à l'émergence d'une culture stratégique européenne commune. »*

*Florence Parly*

Revue Défense Nationale

Mensuel - Janvier 2020



# La relève stratégique : les jeunes chercheurs de l'IRSEM

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer

Directeur de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM).

**S**i l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) est, avec d'autres, à l'origine de La Fabrique Défense (LFD) <sup>(1)</sup>, c'est parce que les jeunes font partie de sa raison d'être – en particulier les jeunes chercheurs (compris ici comme doctorants et « jeunes » docteurs au sens où leur doctorat est obtenu depuis peu de temps). L'IRSEM a quatre missions : produire de la recherche bien sûr, mais aussi contribuer à l'enseignement militaire supérieur, contribuer au débat public sur les questions de défense et, donc, favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs que l'on appelle la « relève stratégique ».

L'IRSEM n'est pas le premier, et certainement pas le seul, à avoir cette ambition : au moins depuis les années 1970, le ministère de la Défense a mis en place des moyens de soutenir les jeunes chercheurs, en les incitant à faire des thèses de doctorat, en les finançant, en contribuant à leur encadrement par un séminaire doctoral et l'accès à des ressources humaines et bibliographiques, et enfin en les récompensant par des prix de thèse qui contribuent aussi à les faire connaître. Cet article synthétique se limitera toutefois à la contribution spécifique de l'IRSEM et, par extension, de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) <sup>(2)</sup>.

## Les débuts (2009-2015)

Créé en 2009 par la fusion de quatre centres de recherche du ministère de la Défense <sup>(3)</sup>, l'IRSEM reprend les bonnes pratiques mises en place par ses prédécesseurs : séminaire mensuel jeunes chercheurs, journées d'études, numéros des

<sup>(1)</sup> Une idée conjointe de Céline Jurgensen (CEA), Nicolas Bronard (DGRIS) et moi-même (IRSEM), présentée pour la première fois dans une note interne à l'attention du cabinet de la ministre le 21 novembre 2018 (J.-B. Jeangène Vilmer, « La Fabrique Défense : une initiative au profit de la jeunesse », note de l'IRSEM n° 180709/ARM/IRSEM, 21 novembre 2018).

<sup>(2)</sup> Pour le reste, voir J.-B. Jeangène Vilmer : « La relève stratégique : une première histoire du soutien aux jeunes chercheurs sur les questions de défense et de sécurité », *Les Champs de Mars*, n° 30, 2018, p. 9-43, dont cet article reprend des passages.

<sup>(3)</sup> Le Centre d'études d'histoire de la défense (CEHD, 1994-2010), le Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD, 1995-2010), le Centre d'études et de recherches de l'enseignement militaire supérieur (CEREMS, 2001-2010) et la partie recherche du Centre des hautes études de l'armement (CHEAR, 1964-2010, dont la partie formation a été intégrée par l'IHEDN).

*Champs de Mars* (la revue scientifique du C2SD puis de l'IRSEM) réalisés par des jeunes, ouvrages collectifs dirigés par eux, etc. C'est en 2010 que la direction de l'IRSEM d'alors (Frédéric Charillon et Frédéric Ramel) forge l'expression « relève stratégique » pour désigner les jeunes chercheurs rattachés à l'institut, qu'ils soient civils ou militaires.

Au début, l'institut gère aussi les thèses en histoire et offre ainsi une vingtaine d'allocations doctorales : dix allocations en histoire militaire et de la défense d'un montant de 10 000 € et renouvelable deux fois, et dix allocations en sciences politiques et sociales d'un montant de 10 000 €, renouvelable une fois. En plus d'encadrer ces doctorants, l'IRSEM s'occupe également de ceux bénéficiant d'une bourse de thèse en sciences humaines de la Direction générale de l'armement (DGA), qui est plus généreuse (1 750 € bruts mensuels pour trois ans), et alloue deux allocations postdoctorales annuelles de 20 000 €, non renouvelables. Ce à quoi s'ajoute un financement de la recherche sur projet (quatre projets de 10 000 € financés sur l'année civile).

Constatant par ailleurs que, chaque année, « plusieurs jeunes chercheurs français, invités à s'exprimer dans des lieux d'influence, doivent y renoncer faute de moyens », et estimant que cette situation est « dommageable pour leur carrière, mais également pour le rayonnement et l'influence de notre pensée stratégique »<sup>(4)</sup>, l'IRSEM prévoit aussi une enveloppe de 10 000 € pour des « aides à la mobilité » afin de permettre aux jeunes, avec ou sans lien avec l'institution, de participer à des colloques internationaux.

Cette socialisation – le fait non seulement de financer des doctorants, mais aussi de les accueillir régulièrement, de les faire intervenir dans un séminaire mensuel, de les inciter à fréquenter le Centre de documentation de l'École militaire (CDEM) créé en 2009, de les aider à obtenir les entretiens nécessaires à leurs travaux, de financer également des terrains de recherche et des déplacements à des colloques internationaux – a contribué à former une génération de chercheurs, dont Jean-Vincent Holeindre, professeur de science politique à l'université Panthéon-Assas et, depuis novembre 2016, directeur scientifique de l'IRSEM – une manière de boucler la boucle : il est désormais en charge du séminaire jeunes chercheurs auquel il participait il y a quelques années, comme doctorant.

## **La DGRIS (depuis 2015)**

Trop de jeunes chercheurs, cependant, n'auront pas réussi à trouver un poste dans le domaine de la recherche stratégique, ou ne l'auront pas voulu, et c'est cette proportion qu'il faut réduire. La première faiblesse du dispositif tient effectivement à la rareté des débouchés professionnels. Faire émerger des jeunes chercheurs n'a

<sup>(4)</sup> Frédéric Charillon et Frédéric Ramel : « La mutation de l'IRSEM est enclenchée », *Le Monde*, 30 septembre 2011.

de sens que s'ils ont un avenir dans la branche au sein de laquelle ils ont été formés. Or, en France particulièrement, la situation est difficile, surtout pour les docteurs visant une carrière universitaire où les postes sont rares et font l'objet d'une concurrence féroce. Les autres pistes (*think tanks*, ministères, organisations internationales, ONG, entreprises) restent opaques pour la plupart des jeunes chercheurs qui ignorent comment les intégrer, pour faire quoi, et si le doctorat y est valorisé. L'employabilité reste le premier défi de la « relève stratégique ».

De ce point de vue, pour ceux qui se destinent à une carrière universitaire, il est apparu qu'il manquait une marche entre celle des doctorants et celle des chercheurs confirmés : que faire juste après la thèse ? Comment faciliter l'intégration des jeunes docteurs ? L'accroissement du nombre d'emplois de postdoctorants constitue la première réponse. C'est le constat que faisait Nicolas Bronard à la sous-direction « Politique et prospective de défense » à la Délégation aux affaires stratégiques (DAS), ancêtre de la DGRIS, en décembre 2012 <sup>(5)</sup> – un constat publiquement établi par Michel Miraillet, directeur de la DAS, qui dans un discours d'avril 2013 dénonce « un important phénomène d'“évaporation” des doctorants financés par le ministère dans le domaine des sciences humaines et sociales, incapables de s'insérer de manière pérenne sur le marché du travail national. De nombreux jeunes chercheurs manquent de perspective d'emploi et constituent désormais une sorte de “néo-prolétariat éduqué”. L'effort financier paraît ainsi peu rentable, voire contre-productif lorsque ces doctorants rejoignent les rangs de l'expertise anglo-saxonne et contribuent à son rayonnement, au détriment de la réflexion stratégique française, voire européenne » <sup>(6)</sup>.

Fin 2013, la DAS a donc soumis au Comité de cohérence de la recherche stratégique et de la prospective de défense (CCRP) une refonte du dispositif dont l'un des principes était, en matière de soutien à la relève stratégique, de privilégier les postdoctorants et chercheurs ayant entre trois et cinq ans d'expérience. L'IRSEM accueillait déjà deux postdoctorants par an. L'une des premières à avoir bénéficié de ce programme était d'ailleurs Bénédicte Chéron, en 2011-2012, qui s'est depuis imposée comme l'une des meilleures spécialistes des relations entre les armées et les médias. À partir de 2015, le nombre de postdoctorants financés par l'IRSEM passe à trois par an.

Initialement composante de la DEMS, qui dépend de l'état-major des armées (EMA), l'IRSEM est depuis mars 2015 rattaché au successeur de la DAS, la DGRIS, créée quelques mois plus tôt. La même année, la DGRIS lance une réforme <sup>(7)</sup> dont la manifestation la plus importante est le Pacte enseignement supérieur (PES). L'un de ses axes est d'« aider prioritairement les jeunes chercheurs et favoriser leur employabilité : accompagner les jeunes générations au départ de leur

<sup>(5)</sup> Note de la DAS (Nicolas Bronard) : « Politique en matière de recherche stratégique : pour une réorientation du dispositif ministériel », 14 décembre 2012.

<sup>(6)</sup> Michel Miraillet : discours à l'occasion du séminaire « Études stratégiques », 8 avril 2013 ([www.diploweb.com/](http://www.diploweb.com/)).

<sup>(7)</sup> Voir Nicolas Bronard : « Pour une recherche stratégique pérenne et innovante », *Revue Défense Nationale*, n° 785, 2015, p. 17-22.

carrière universitaire (doctorat, postdoctorat, premier poste de chercheur à responsabilité académique) afin de contribuer à accroître de façon pérenne ce vivier »<sup>(8)</sup>.

À cette fin, à partir de l'année universitaire 2015-2016, la DGRIS a mis en place un dispositif intitulé « Relations internationales et stratégie (RIS) », qui consiste à financer des laboratoires universitaires pour leur permettre de recruter des jeunes chercheurs *via* des contrats doctoraux ou postdoctoraux. Une dizaine de contrats doctoraux par an sont ainsi établis, pour une durée de trois ans avec un salaire mensuel net de 1 550 € et, à partir de la rentrée 2016-2017, jusqu'à deux contrats postdoctoraux dits « ambassadeur », dont l'objectif est de permettre au jeune chercheur de faire un séjour de recherche ou un terrain à l'étranger, pour une durée de douze mois avec un salaire net mensuel de 2 300 €.

Tous ces jeunes chercheurs, financés par la DGRIS, sont scientifiquement accompagnés par l'IRSEM qui, de son côté, finance trois postdoctorats supplémentaires et offre, tout au long de l'année, des « aides à la mobilité » pour financer des déplacements de jeunes chercheurs à des colloques nationaux ou internationaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution de labels « Centres d'excellence » un autre axe du PES, la phase préliminaire qui s'est achevée en février 2018 a sélectionné cinq projets qui recevront une allocation pour deux années de fonctionnement, à l'issue desquelles les meilleurs projets disposeront d'un financement plus important<sup>(9)</sup>. La première allocation de deux ans prenant la forme d'un postdoctorat, l'attribution de labels « Centres d'excellence » permet donc le recrutement de cinq postdoctorants supplémentaires.

En tout, parce que les allocations doctorales durent trois ans et se cumulent, la DGRIS financera à partir de 2021, dans la phase finale du PES, une quarantaine de doctorants et postdoctorants, sans compter les trois postdoctorants de l'IRSEM. Elle a également créé en février 2019 un « club Phoenix » pour mettre en relation les jeunes chercheurs avec les acteurs économiques privés (ceux de la base industrielle et technologique de défense (BITD), mais aussi au-delà, grandes entreprises comme PME, *think tanks*, etc.), afin de promouvoir leur insertion professionnelle. Enfin, les clauses contractuelles des contrats d'études externalisées ont été révisées afin de prévoir le recrutement de doctorants et postdoctorants au sein des équipes de recherche (par exemple au sein du contrat-cadre « Défense et climat »).

## L'IRSEM depuis 2016

L'histoire du soutien aux jeunes chercheurs en études de défense était donc déjà bien entamée lorsque Jean-Vincent Holeindre et moi sommes arrivés à la

<sup>(8)</sup> Plaquette de présentation du Pacte enseignement supérieur, téléchargeable sur le site du ministère ([www.defense.gouv.fr/](http://www.defense.gouv.fr/)).

<sup>(9)</sup> Florence Parly à l'Assemblée nationale, compte rendu n° 27 de la Commission de la défense nationale et des forces armées, 8 février 2018, p. 22. La ministre parle de huit projets, car il s'agissait d'un maximum : suite aux auditions, seuls cinq projets ont été retenus.

direction de l'IRSEM fin 2016. Nous avons repris et prolongé un certain nombre d'actions, par exemple la journée de présentation et de promotion des jeunes chercheurs où chacun présente ses travaux et où des anciens témoignent de leur parcours. Une première édition s'était tenue en septembre 2015. Nous avons organisé la deuxième édition le 25 janvier 2017, en coordination avec la conférence organisée par la DGRIS le même jour sur « le renouveau de la recherche stratégique de défense », marquée par un discours du ministre Jean-Yves Le Drian et la signature d'une convention entre le ministère, le CNRS et la Conférence des présidents d'université. Cette journée de promotion des jeunes chercheurs sera désormais un rendez-vous annuel, distinct de la journée doctorale organisée par les doctorants eux-mêmes et dont les résultats ont vocation à être publiés.

Forts de cet héritage, du soutien de la DGRIS et du ministre, nous avons aussi pris un certain nombre de nouvelles mesures en faveur des jeunes chercheurs :

- Le séminaire mensuel jeunes chercheurs est désormais coorganisé avec le Service historique de la défense (SHD) et mêle donc les étudiants en histoire et ceux des autres SHS. Sa fréquentation s'est accrue. Ce séminaire, devenu la « marque » de l'IRSEM qui en a hérité du C2SD, doit être présenté et valorisé comme une pépinière.

- Le statut des postdoctorants a été régularisé. Ils bénéficiaient jusqu'alors d'une « allocation » sans protection sociale. Ils ont désormais un véritable contrat de travail sous la forme d'une convention avec une université partenaire. Ils se présentent donc comme des postdoctorants « IRSEM – université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines », « IRSEM – université Paris-Diderot » et « IRSEM – université de Bordeaux », pour prendre l'exemple de l'année en cours (2019-2020). C'est une manière non seulement de consolider le statut, mais aussi de contribuer à l'universitarisation de l'IRSEM en s'associant à des universités reconnues.

- Depuis trois ans, l'IRSEM coorganise également une École d'été, avec des universités française et étrangère (Sciences Po Bordeaux et l'université Laval à Québec). Alternativement à Bordeaux et Québec, cette formation annuelle d'une semaine permet d'encadrer une vingtaine d'étudiants et de valoriser, parmi les intervenants, certains jeunes chercheurs de l'IRSEM.

- De plus, nous accueillons depuis 2016 des jeunes en contrat d'apprentissage, et de plus en plus (un en 2016-2017, trois en 2019-2020). Ces apprentis découvrent un métier et trouvent parfois une vocation : c'est son année d'apprentissage à l'IRSEM qui a convaincu notre premier apprenti chercheur, Étienne Dignat, de s'inscrire en thèse. Il fait désormais partie des doctorants financés. La même logique s'applique à la vingtaine de stagiaires que nous accueillons chaque année et qui, pour certains, deviendront ensuite de jeunes chercheurs.

- La valorisation des travaux de la relève stratégique au sein du ministère s'est également développée. Il est important, dans la position d'équilibre qui est

celle de l'IRSEM entre l'intérieur (le ministère dont il dépend) et l'extérieur (l'université), que cette communauté des jeunes chercheurs, naturellement très tournée vers le monde universitaire, soit aussi reconnue au sein du monde de la défense.

- L'opérationnalisation de l'IRSEM va de pair avec son universitarisation <sup>(10)</sup>. Un exemple : la contribution d'une cinquantaine de jeunes chercheurs à la préparation de la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* au cours de l'été 2017 est sans précédent non seulement dans son ampleur, mais aussi parce que c'est le ministère lui-même qui a sollicité la parole des jeunes, ce qui montre leur plus grande visibilité. Les jeunes chercheurs ont présenté leurs travaux devant un public de plusieurs centaines de personnes, dont le directeur de cabinet de la ministre, le directeur général de la DGRIS, plusieurs officiers généraux et diplomates étrangers. L'utilité de leur contribution a été reconnue au plus haut niveau et est inscrite dans la *Revue stratégique* elle-même (p. 105). Leurs contributions ont ensuite été publiées dans un numéro double des *Champ de Mars* (n° 30, 2018).

- Enfin, *last but not least*, nous commençons à observer l'inversion du phénomène d'évaporation dont parlait Michel Miraillet en 2013 : l'attraction. En à peine plus d'un an, plus de la moitié du personnel de l'IRSEM a été renouvelée. Parmi eux, et pour la première fois dans l'histoire de l'institut, nous avons recruté une directrice de recherche du CNRS et une maître de conférences des universités détachée à temps plein. Nous avons aussi attiré des chercheurs confirmés venant du King's College de Londres (deux), de la Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP) de Berlin et de l'université Los Andes de Bogota, ainsi que des jeunes chercheurs issus de la KU Leuven, du German Institute of Global and Area Studies (GIGA) à Hambourg et de l'université de Montréal.

Si l'on juge l'arbre à ses fruits, ces recrutements constituent un marqueur fort. De cette manière, l'attractivité croissante de l'IRSEM contribue au retour en France de jeunes talents français qui s'étaient expatriés après la thèse. L'IRSEM s'impose comme le premier centre de recherche en *war studies* dans le monde francophone en nombre de chercheurs, et les jeunes chercheurs sont à la fois les premiers contributeurs et bénéficiaires de cette réussite.

## Conclusion

La « relève stratégique » se porte bien et les mesures actuellement mises en place vont encore accroître ses effectifs et ses compétences. La rançon du succès – car il y en a toujours une – est double : d'une part, cela fait peser une responsabilité encore plus grande sur leur employabilité, car il faut créer, pour absorber tous ces jeunes, davantage de débouchés dans les universités, au CNRS, dans les ministères, les *think tanks*, les entreprises et ailleurs.

<sup>(10)</sup> Jean-Baptiste Jeangène Vilmer : « L'IRSEM évolue », *La Lettre de l'IRSEM*, édition spéciale du 15 septembre 2016 et « Un an à l'IRSEM », *La Lettre de l'IRSEM*, édition spéciale du 22 septembre 2017.

D'autre part, à l'université, trop de jeunes s'engagent dans un doctorat sur les questions de défense par rapport au nombre de personnes capables de les encadrer, professeurs des universités ou maîtres de conférences titulaires d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) – qui sont, sur les questions de défense, une poignée seulement en France. Certains universitaires refusent des doctorants parce qu'ils en ont déjà trop.

Les années passant, et les progrès faisant, le problème s'est donc déplacé : au début, il y a plusieurs décennies, le problème était qu'il n'y avait pas assez de docteurs sur les questions de défense ; on a donc mis en place des mesures efficaces pour en produire davantage. Puis, au début des années 2010, on a pris conscience que le problème n'était plus au niveau des docteurs, désormais nombreux, mais de leur employabilité au cours des années suivant immédiatement la thèse ; on a donc pris des mesures pour lutter contre leur « évaporation », comme disait Michel Miraillet, en se concentrant cette fois non plus sur le doctorat, mais sur le postdoctorat. Aujourd'hui, à la fin de la décennie, est venu le moment d'une troisième prise de conscience : le problème n'est plus qu'il n'y a pas assez de doctorants ou de postdoctorants, mais de chercheurs en poste à l'université ou au CNRS capables de les encadrer. Comme le défend Jean-Vincent Holeindre dans une étude à paraître <sup>(11)</sup>, l'effort doit désormais porter sur les HDR et les créations de postes de professeurs, non seulement pour mieux former un plus grand nombre de chercheurs, mais aussi pour défendre les études sur la guerre et la paix dans les universités et au CNU, qui sont des lieux de pouvoir où le statut compte.

En guise de conclusion, et pour revenir aux fondamentaux de LFD, nos efforts doivent porter dans au moins trois directions :

- L'ouverture, dans la mesure où la réalisation d'une thèse de doctorat ne mène pas uniquement à la carrière d'enseignant-chercheur. Il convient donc de sensibiliser les doctorants aux différents débouchés de la thèse, considérant la diversité des parcours professionnels, y compris au cours de leur carrière. Un meilleur dialogue entre universités et *think tanks* doit être encouragé, d'autant que l'identité d'un chercheur tient moins à son affiliation qu'à sa production, c'est-à-dire à ses publications dans des revues et chez des éditeurs reconnus. De même, les ponts entre universités et secteur privé existent, mais sont trop souvent ignorés en raison d'une méconnaissance réciproque, voire d'une méfiance. Inciter à l'ouverture est aussi dans l'intérêt du ministère, qui a besoin d'une recherche innovante et créative, qui prenne de la distance par rapport aux réflexes institutionnels.

- L'indépendance de la recherche, ce qui peut sembler paradoxal lorsque c'est le ministère des Armées qui la finance. En réalité, il faut distinguer deux choses : la dépendance financière et l'indépendance scientifique. L'IRSEM est un bon exemple : nous appartenons au ministère des Armées, nous sommes intégralement

<sup>(11)</sup> Jean-Vincent Holeindre : *Les enseignements de défense : bilan et perspectives*, Étude de l'IRSEM à paraître en 2020.

financés par lui, mais nos publications ne sont pas relues par d'autres que nous – et donc pas censurées – avant d'être diffusées, et elles n'engagent d'ailleurs pas le ministère. L'indépendance de la recherche est dans l'intérêt du ministère, qui a besoin de pouvoir s'appuyer sur des résultats les plus précis et objectifs possibles.

- La patience, car la transformation d'un champ prend du temps. Nos efforts s'inscrivent nécessairement dans le temps long, comme en témoignent les dispositifs de financement de la DGRIS : les labels « centres d'excellence » sont pour cinq ans renouvelables, et les ressources allouées à la recherche stratégique (10 millions d'euros par an) sont sanctuarisées : « C'est un investissement que nous avons inscrit dans le marbre de la loi de programmation militaire pour les prochaines années », rappelle la ministre <sup>(12)</sup>.

LFD apparaît ainsi comme le prolongement naturel de nos actions en matière de soutien à la recherche stratégique et on a déjà pu voir, au cours de la préparation de cette première édition, comment elle avait suscité des initiatives et contribué à créer des synergies, notamment en renforçant des écosystèmes locaux en région, par exemple à Lyon et Bordeaux. Davantage qu'un événement ou même une série d'événements en France et en Europe, LFD est appelée à devenir le cadre dans lequel nos actions à l'égard des jeunes – en ce qui nous concerne les jeunes chercheurs – s'inscriront à l'avenir. ♦

---

<sup>(12)</sup> Florence Parly : discours d'ouverture du colloque sur « La recherche stratégique en France » à l'occasion des dix ans de l'IRSEM, 11 septembre 2019.